



Conseil général  
Maison de Commune  
Place du Bourg 7  
1323 Romainmôtier



T 077 429 70 32

[sec.conseil@romainmotier.ch](mailto:sec.conseil@romainmotier.ch)

[www.romainmotier.ch/conseil](http://www.romainmotier.ch/conseil)

## Conseil général du mardi 6 décembre 2022

### Procès-verbal

---

Le président Manuel Siggen ouvre la séance à 20h03 en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil général et de la Municipalité ainsi qu'à Alissa Jean qui est la nouvelle boursière communale et à Denis-Olivier Maillefer qui vient couvrir cette séance pour le compte du journal l'Omnibus.

Il informe que ce Conseil est enregistré afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

#### 1. Appel nominal

##### Présents

Isabelle Benza, Michel Blanc, Marius Boulaz, Jérôme Duplain, Anika Duvauchelle, Michel Gaudard, Manouche Guitard, Guillaume Henchoz, Verena Huber, Michel Jordan, Kim Kuster, Frédéric Laforge, Guy Mauron, Jacques Moinecourt, Martine Moinecourt, Isabelle Nicod, Stéphane Nicod, Julien Perreaud, Nicole Perreaud, Alessandro Rasori, Christophe Rémy, Marlène Rézenne, Manuel Siggen, François Türk, Michel Vincent, Dominique Vuille, Hari Wettstein, Christine Zimmermann.

##### Excusés

Luc Baehni, Anne-Marie Besson, Jean-Jacques Besson, Valentina Blanc, Johann Boulaz, Martine Boulaz, Roland Boulaz, Pierre Genier, Diane Hostettler, Nicolas Liardon, Sandrine Mezenen, Joelle Perreaud.

##### Absents

Grégoire Hostettler, Pascal Lugon, Nicolas Massard, Baptiste Naito, Damien Panchaud, Delphine Reymond, Jan Reymond.

Avec 28 membres présents le quorum est atteint. La séance est ouverte.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## **3. Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2022**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.

## **4. Assermentations et démissions éventuelles**

Barbara Bonvin est assermentée.

Les conseillers présents sont désormais 29 à siéger.

## **5. Lecture des lettres et propositions individuelles (par écrit jusqu'au 2 décembre 2022)**

Aucune lettre ou proposition n'est parvenue au bureau du Conseil.

## **6. Communications du bureau et de la Municipalité**

Le président Manuel Siggen fait un point sur l'élection complémentaire à la syndiculture. Une seule liste a été déposée afin de briguer la syndiculture. Cette liste portait la candidature du municipal Marc Benoit. Ce dernier a été désigné en tant que syndic.

Le président communique les séances de 2023 qui sont également disponibles sur le site internet du Conseil :

Mardi 21 mars 2023 : date de réserve

Mardi 13 juin 2023

Mardi 10 octobre 2023

Mardi 5 décembre 2023

Il signale que les des dates des commissions sont également disponibles sur le site internet de la commune, dans l'onglet concernant plus spécifiquement le Conseil général.

Le syndic Marc Benoit annonce qu'il a repris la syndiculture et remercie la Municipalité, les membres du Conseil général et les habitantes et habitants de Romainmôtier-Envy. Les thèmes principaux que lui et son équipe souhaitent tout particulièrement investir sont le tourisme et les infrastructures. Il fait la promesse de s'engager sans faille pour la commune.

Il annonce que la migration vers les nouveaux outils informatiques se passent bien. Il souhaite la bienvenue à Mme Alissa Jan, la nouvelle boursière. Il explique que Laetitia Lavanchy a repris le greffe depuis fin novembre 2022. Martine Pugin a gardé le contrôle des habitants ainsi que quelques dossiers.

Il explique que la Municipalité a décidé de soutenir avec des petits forfaits quelques manifestations de fin d'année : Saint-Nicolas, la distribution des sapins et les célébrations de Noël.

Concernant la pénurie d'électricité, la Municipalité fera un point d'information en cas de pénurie. Un PRU (point de rencontre d'urgence) sera établi et équipé. Le tout sera expliqué à la population. Pour la suite, chacun est appelé à limiter sa consommation personnelle d'énergie et plus particulièrement d'électricité.

Le syndic explique également que des efforts ont été déployés afin d'améliorer la qualité de l'eau potable sur le territoire communal : des analyses poussées seront effectuées sur les captages du Bois de Ban. La Municipalité a dû procéder à des chlorations en cours de d'année.

Le syndic annonce également que les multiples recours ont ralenti l'avancée des travaux sur la route de Vaulion. Un nouveau préavis sera reformulé car les devis effectués sont caducs.

Le syndic indique encore que la Municipalité travaille sur un projet de chauffage à distance et sur des variantes de revêtements pour les routes du Bourg.

Le chemin de la Bretenause qui reliera le Bourg à la gare fera l'objet d'un préavis lors du prochain Conseil.

Enfin le syndic Marc Benoît annonce la retraite du préfet Etienne Roy qui est remplacé par Stives Morand de la Vallée de Joux.

Le municipal Nicolas Mezenen annonce qu'il travaille sur l'éclairage public afin de l'éteindre entre 23heures et le rallumer à 5heures du matin. Le sapin de Noël suivra aussi ce timing.

Il restera entre six et huit lumières qui resteront allumées : elles sont branchées sur des secteurs privés.

Le conseiller Michel Vincent souhaite connaître la consommation globale de cet éclairage.

Le municipal Nicolas Mezenen ne peut pas articuler un chiffre précis mais note que la majorité de nos sources lumineuses proviennent encore d'ampoules et non de LED. Il n'y a aura donc pas de modification du point lumineux.

Le conseiller François Türk demande quels sont les postes qui consomment le plus d'électricité au niveau de la Commune.

Le syndic Marc Benoit lui répond que ce sont certainement les appartements et les locaux communaux.

Le municipal Yves Mouquin que l'une des personnes en charge de la déchetterie quittera son poste et sera rapidement remplacée.

Au niveau de la police des constructions, il note une nette augmentation des demandes pour des pompes à chaleur et des panneaux solaires. Il annonce que la mise à l'enquête d'un projet immobilier à Envy a suscité de nombreuses oppositions. Le syndic Marc Benoit qui est le propriétaire du terrain s'est récusé sur ce dossier.

Yves Mouquin déplore le décès du Conservateur en chef du patrimoine vaudois Maurice Lovisa qui va certainement retarder l'avancée du PACOM (Plan d'affectation communal).

Le municipal Léo Piguet explique que des travaux permettant l'installation de passes à poissons ont commencé sur le Nozon, derrière le Prieuré.

## **7. Elections statutaires**

Martine Moinecourt est élue suppléante à la commission de recours sur taxes

## **8. Préavis 06/2022 : Budget 2023**

Il est procédé à la lecture du rapport de la commission de gestion et des finances qui enjoint le conseil à approuver le préavis tel que présenté par la municipalité.

La nouvelle boursière, Alissa Jan, se présente. Elle occupe la fonction depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Le syndic Marc Benoit insiste sur le fait que l'écriture de ce budget est un exercice d'équilibriste. Il annonce un changement de stratégie budgétaire.

Auparavant, il était usuel d'utiliser les fonds de réserve pour présenter des comptes équilibrés. Toutefois, pour cet exercice, seuls 40'000 CHF issus de ce fonds ont été utilisés.

Les différents aspects du budget sont soumis à discussion puis au vote.

Administration générale : la parole n'est pas demandée le président passe au vote

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Le poste « Administration générale » est approuvé.

Finances : la parole n'est pas demandée. Le président passe au vote

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Le poste « Finances » est approuvé.

Domaines & bâtiments : la parole n'est pas demandée. Le président passe au vote

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Le poste « Domaines & bâtiments » est approuvé.

Travaux : La parole n'est pas demandée. Le président passe au vote

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Le poste « Travaux » est approuvé.

Instruction publique & Culte : La parole n'est pas demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Le poste « Instruction publique & Culte » est approuvé.

Police : La parole n'est pas demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Le poste « Police » est approuvé.

Sécurité sociale : La parole n'est pas demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Le poste « Sécurité sociale » est approuvé.

Service industriel : La parole n'est pas demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Le poste « Service industriel » est approuvé.

L'ensemble du préavis est soumis à discussion mais la parole n'est pas demandée. Le président passe au vote de l'ensemble du préavis.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Le préavis 06/2022 : Budget 2023 est accepté.

## **9. Rapports des délégués aux associations intercommunales**

AIVN : le municipal Léo Piguet annonce que Marc Benoit a démissionné du comité de direction qu'il le remplace. Il informe également les membres du Conseil que Julien Perreaud et Valentin Rochat ont réussi un examen qui leur permet de faire valider un certificat d'exploitant de la STEP.

ASCOVABANO : Le municipal Nicolas Mezenen explique qu'il y a de grosses tensions avec les transports publics, entre les écoliers et les conducteurs et conductrices de cars.

Un travail de médiation important est entrepris dont on ne voit pas la fin actuellement. Il rappelle également que le projet d'école intercommunale du Vallon du Nozon est en route. Une étude de faisabilité a été réalisée pour les trois scénarios proposés : Croy, Romainmôtier ou Vaulion. Les Municipalités étudient le dossier et

posent des questions. Le Comité de direction invitera ensuite les différentes Municipalités avant d'effectuer un choix de site. Ce choix qui devra ensuite être approuvé par le conseil intercommunal de l'ASCOVABANO.

La conseillère Verena Huber souhaite savoir si les problèmes d'incivilité dans les bus concernent l'entier des régions de l'ASCOVABANO ou la seule ligne qui remonte à Vaulion.

Le municipal Nicolas Mezenen lui répond que les problèmes portent surtout sur le Vallon du Nozon.

Il est demandé quelles sont les niveaux de classes qui sont concernés par la création d'un nouveau collège.

Le municipal Nicolas Mezenen répond que cela concerne les 1ères Harmos au 8<sup>ème</sup> Harmos

La conseillère Martine Moinecourt demande sur quel terrain repose la candidature de Romainmôtier ?

Le municipal Nicolas Mezenen lui répond qu'il s'agit d'un espace compris entre la gare et la route cantonale. Il complète avec les positions des deux autres sites : celui de Croy se trouve aussi le long des voies de chemins de fer, tandis que le projet touchant Vaulion se situe dans le virage où nichait l'ancienne scierie du village.

ORPC : Le municipal Nicolas Mezenen explique qu'il y a eu une assemblée générale extraordinaire pour débloquer un crédit permettant de créer une base à Orbe. Le préavis a été accepté.

SDISPO : Le municipal Michel Chabloz annonce que des relevés ont été effectués dans le périmètre de l'abbatiale.

AJOVAL : rien à signaler.

Le conseiller Michel Gaudard donne des nouvelles de la fondation Pierre Aubert. L'artiste, peintre et graveur a résidé longtemps à Romainmôtier. La fondation Pierre Aubert s'appuie sur les communes du Chenit et de Romainmôtier, le Musée Jenisch et quelques initiatives individuelles ...

Des catalogues ont été publiés et des expositions organisées. Concernant l'année 2023 à venir, un nouvel ouvrage est prévu, ainsi qu'une réédition d'un livre sur son voyage à Paris. Une exposition de l'œuvre gravée se tiendra au musée Jenisch à Vevey tandis qu'une exposition de l'œuvre peinte aura lieu à la Galerie Visinand.

## **10. Divers**

Le conseiller Michel Jordan note que dans le verger derrière le château, il y a de nombreux arbres qui semblent secs.

Le municipal Yves Mouquin explique que la passerelle de la Diaz doit être refaite et se demande s'il faut la faire plus large ou non.

La conseillère Marlène Rézenne note que deux personnes ne se croisent pas et estime que 20 cm de plus serait parfait.

Le conseiller Michel Vincent note que les chemins de base sont d'une largeur d'un mètre 50 et que cette distance est la norme. Il y a de nombreux itinéraires dans toute la Suisse romande. Ces derniers sont praticables par les vélos, les marcheurs et les chevaux. Il faut aussi se demander s'il n'y a pas lieu de reconstruire cette passerelle en pierre avec des subsides qu'il doit être possible d'activer.

Le conseiller Dominique Vuille note aussi que de nombreux arbres sont tombés sur les chemins au bord du Nozon et demande s'il est possible que les forestiers puissent y jeter un œil.

Le municipal Yves Mouquin note que des travaux auront également lieu sur le mur de la chute de la Diaz. Il rappelle qu'une petite association s'est constituée autour de la scierie de Michel Vincent. Le but est d'avoir une belle roue en bois de 7m50 qui alimente cette ancienne scierie.

La conseillère Kim Kuster rappelle qu'un peu plus loin dans les gorges du Nozon, il y a un autre pont « à la Tolkien » qui mériterait, lui-aussi, une petite retape.

Léo Piguet remercie les conseillers pour toutes ces informations et s'engage à les transmettre au groupement forestier.

Le conseiller Michel Vincent fait remarquer que les forestiers ont refait plusieurs fois les ponts ces trente dernières années et qu'il est peut-être temps d'envisager des travaux plus pérennes.

Le conseiller Michel Jordan note qu'on n'a toujours pas applaudi le nouveau syndic.

*/Applaudissements/*

La conseillère Martine Moinecourt note qu'on n'a toujours pas applaudi la nouvelle boursière.

*/Applaudissements/*

Le président Manuel Siggen note que le nouvel horaire CFF entre en fonction en décembre et que la cadence des trains va doubler.

La conseillère Isabelle Nicod demande si on ne peut pas trouver des soutiens du côté des autres structures pour l'entretien des ponts.

Le municipal Yves Mouquin prend bonne note de la remarque.

La conseillère Isabelle Nicod suggère la possibilité de construire la passerelle en pierre sèche afin de bénéficier d'aides.

Le municipal Yves Mouquin répond qu'il se renseignera sur les possibilités d'activer des aides et des soutiens.

Le conseiller Harri Wettstein note que les fontaines de Croy ont été bien rénovées et se demande si cela pourrait être aussi le cas à Romainmôtier.

Le syndic Marc Benoit note que les fontaines de Croy avaient des fuites et qu'elles ont fait l'objet de réparation mais retient la proposition de Monsieur Wettstein.

La parole n'est plus demandée.

Le président Manuel Siggen clôt la séance à 21h15.